

Image not found or type unknown



Grèves et incidences - dépôts de plaintes

Par **Archantael**, le **16/10/2010** à **21:20**

Bonjour, rn rn étant travailleur indépendant, je me déplace souvent en train, voiture ou avion (déplacement à l'étranger). A chaque fois qu'il y a des grèves, je suis pénalisé professionnellement (annulation de déplacement, etc). Puis-je déposer plainte pour entrave à la liberté de travailler et à la liberté de circulation contre les grévistes si ceux ci génèrent effectivement des gênes, quelles preuves ai-je le droit de présenter. Puis je attaquer les différents syndicats ? rn rn Merci pour votre réponse. rn rn Cordialement. rn rn Damien G.